

ÉDITORIAL



« CONSOMMONS LOCAL ! »

Dans cette dernière ligne droite avant les fêtes de fin d'année nombreux sont celles et ceux d'entre vous qui vont s'atteler à acheter les tous derniers cadeaux. Les artisans de notre département sont prêts à vous accueillir pour vous présenter leurs créations et vous permettre d'acquiescer un produit local. En vous rendant chez eux vous ne faites pas que consommer mosellan, vous participez aussi à soutenir l'économie de notre territoire. Agir de la sorte revient à faire un véritable acte citoyen.

C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'ont été lancés ce mois-ci en France les « Samedis de l'Artisanat ». Il est en effet important de faire vivre l'artisanat, de relancer un secteur qui a été impacté cette année par des mouvements sociaux à répétition. Ces derniers jours de décembre représentent donc une belle opportunité de consommer autrement et de mettre en valeur des productions locales, écoresponsables. Il ne suffit pas de consommer toujours plus, il nous faut aussi et surtout consommer mieux.

Je vous invite donc à privilégier cette offre de proximité, à faire travailler des artisans de votre quartier, de votre village, de votre ville plutôt que des plateformes d'achat en ligne. Prenons nos responsabilités et devenons acteurs de notre consommation. Passons à l'action, pensons à l'artisanat ! L'artisanat, par son poids économique et social, est la meilleure arme pour lutter contre le chômage, accompagner la transition écologique, sociétale et lutter contre la fracture territoriale. Nos métiers artisanaux contribuent à la redynamisation des centres-villes avec des produits et services de proximité, de qualité, tout en répondant aux enjeux de cadre de vie, de développement durable et d'excellence pour le territoire.

Pâtisseries, boulangers, chocolatiers, poissonniers, bouchers-charcutiers-traiteurs, fleuristes, taxis, esthéticiennes, coiffeurs, créateurs d'art, bijoutiers-joailliers, couturiers... tous ces artisans seront à votre service pour vous faire passer des fêtes de fin d'année que mon équipe d'élus et moi-même vous souhaitons joyeuses, festives et riches de partages.

LILIANE LIND
Présidente de la CMA 57

5 CHOSES À SAVOIR SUR L'APPLI « MON COMPTE FORMATION »

L'appli « MonCompteFormation », qui permet de gérer son Compte Personnel de Formation, a été présentée le 21 novembre 2019 par Muriel Pénicaud, Ministre du Travail. Dès le lendemain, elle se rendait à la CMA 57 pour en assurer la promotion aux côtés de Liliane Lind, Présidente, et de Dominique Klein, Secrétaire Général de la compagnie consulaire mosellane.

L'idée de cette application est d'encourager les français à se former, quel que soit leur âge, en les informant sur le crédit à leur disposition. Pour bien comprendre de quoi il s'agit voici 5 points essentiels à connaître :

1/ Le compte personnel de formation (CPF) dont bénéficient tous les salariés du public comme du privé n'est plus alimenté en heures mais en euros. Ce compte est crédité de 500 euros par an (800 pour les salariés non qualifiés), dans la limite de 5.000 euros (8.000 pour les salariés non qualifiés).

2/ Le montant moyen actuel disponible pour chaque salarié est de 1040 euros. Le montant maximum est de 3.240 euros pour ceux qui n'ont encore jamais utilisé ni leur CPF ni leur DIF (Droit Individuel à la Formation dont bénéficiaient les salariés avant 2014).

3/ Le montant moyen des 100 000 propositions de formation disponibles en ligne avoisine les 1400 euros (ex.: une formation de 21 heures aux logiciels Excel ou Word, dispensée à la CMA 57, vous enlève 521 euros sur votre crédit. Une formation de 60 heures en An-

glais à la CMA 57 vous coûtera 1500 euros sur votre crédit)

4/ Pour connaître votre crédit en euros, rien de plus simple : téléchargez l'application « MonCompteFormation » sur votre téléphone en utilisant App Store (si vous avez un iPhone) ou GooglePlay (si vous n'avez pas d'iPhone), renseignez votre numéro de sécurité sociale et c'est parti !

Si vous ne souhaitez pas, ou ne savez pas, installer l'appli sur votre téléphone, vous pouvez aussi vous inscrire ou vous renseigner via votre ordinateur en vous rendant sur internet au lien suivant :

www.moncompteformation.gouv.fr

5/ A partir de votre téléphone ou de votre ordinateur, il ne vous reste alors plus qu'à choisir une formation (en tapant par exemple « chambre de métiers ») et à la financer avec votre crédit d'argent. Une fois la formation choisie, vous recevez une réponse dans les 48 heures. Après avoir validé votre proposition, vous disposez d'un délai de 14 jours pour vous rétracter.

Ce nouveau service public de formation professionnelle 100% digital est donc une belle opportunité à saisir. En disposant d'un crédit d'argent vous pouvez ainsi développer vos compétences sans ouvrir votre porte-monnaie. Accessible facilement cette application est aussi le lieu pour poser des questions à des professionnels de la formation, lire les avis de personnes ayant suivi des formations. Bref tester l'application mobile « MonCompteFormation » c'est l'adopter !

Plus d'infos : <https://travail-emploi.gouv.fr/>



L'appli qui change tout à la formation professionnelle



LA 1^{ÈRE} PROMOTION DU CAMPUS DES MÉTIERS

La grande salle « Pierre Streiff » de l'Espace conférence de la CMA 57 était presque trop étroite le 18 novembre dernier tant les diplômés et leurs proches ont répondu présents à l'invitation de la Présidente Liliane Lind pour la 1^{ère} Cérémonie officielle de remise des diplômes du Campus des Métiers de la Moselle.

Depuis cet été, la CMA 57 a en effet regroupé ses 3 Centres de Formation d'Apprentis de Metz, Forbach et Thionville au sein d'un Campus des métiers qui forme à près de 40 métiers de l'artisanat.

La mise à l'honneur de cette première promotion a permis à la Présidente de la CMA 57 de souligner que « les chiffres de l'apprentissage sont en hausse et que les français commencent à prendre conscience des formidables opportunités professionnelles offertes par les métiers de l'artisanat tant du point de vue de la formation que de celui de la création d'entreprise ».



**ENSEMBLE,
SOYONS ARTISANS
DE VOTRE RÉUSSITE !**

**Parce qu'on croit en l'avenir
de l'artisanat,
ON VOUS PRÊTE À 0%* !**

**BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE** 
la réussite est en vous

www.bpalc.fr

*Limité à 20 % du financement global plafonné à 20 000 € avec un minimum de 2 000 €. Durée 60 mois maximum. Pas de frais de dossier. Offre valable jusqu'au 31/12/2019. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire. Voir conditions en agence.

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, société anonyme à capital variable - 3 rue François de Cures - 57000 METZ - 356.801.571 R.C.S. METZ. ORIAS n° 07 005 127. Crédit photo : Shutterstock - Création : Graffiti